

Centre de Loisirs Maternel



Accueil de Loisirs 3/5 ans

« Le Pré des Capucins » -route de Pontigné RD 141- Baugé

**Mercredis & Vacances scolaires
(sauf vacances de Noël)
2020/2021**

INSCRIPTIONS :

Tous les mercredis au CLM
Ou sur rendez-vous en appelant au 02 41 82 32 27
ou par mail clmgalipette@orange.fr



**Seuls les dossiers complets avec paiement seront
acceptés**

Tel Association Galipette : 02 41 82 32 27

Tel CLM : 02 41 84 80 02 (mercredis/vacances)

E-mail : clmgalipette@orange.fr

Site internet : <http://association-galipette.org/site/index.html>



Modalités d'Inscription :

A/ Dossier d'inscription à remplir :

(Téléchargeable sur la page d'accueil du site internet)

- 1/ Fiche d'inscription CLM Galipette trimestrielle
- 2/ Fiche Sanitaire de Liaison (recto-verso)
- 3/ Autorisations Parentales (recto-verso)

B/ Documents à fournir obligatoirement:

- photocopies pages vaccinations du carnet santé
- attestation CAF ou MSA avec Quotient Familial à jour
- Attestation assurance responsabilité civile de l'enfant

C/ Paiement (chèque, espèce, ANCV, CESU) à l'inscription

Seuls les dossiers complets (A+B+C) seront acceptés.

Adhésion de 8€ pour 1^{ère} inscription ou renouvellement annuel

Grille des tarifs forfaitaires entre 9h et 17h :

Quotient Familial	1/2 journée	½ jour avec repas	journée
0 à 300	1,18 €	3,98 €	5,15 €
301 à 450	1,65 €	4,45 €	6,09 €
451 à 600	2,47 €	5,27 €	7,74 €
601 à 900	3,70 €	6,50 €	10,20 €
900 à 1200	4,07 €	6,87 €	10,94 €
1201 à 1500	4,28 €	7,08 €	11,35 €
1501 à 2000	4,49 €	7,29 €	11,78 €
Plus de 2000	4,72 €	7,52 €	12,23 €
Allocataire Hors Baugé en Anjou (sauf QF < 600)	Supplément de 2 €	Supplément de 2 €	+ 4 €
Non allocataire Baugé en Anjou (sauf QF < 600)	7 €	9,80 €	16,80 €
Non allocataire hors Baugé en Anjou (sauf QF < 600)	10 €	12,80 €	22,80 €

Tarifs garderie péricentre entre 7h30 et 9h et 17h et 18h 30 = 0,30€ la ½ heure



Centre de Loisirs Maternel

Projet pédagogique 2020/2021



Adresse : Le Pré des Capucins 49150 Baugé en Anjou

Tel : 02 41 84 80 02

Mail : clmgalipette@orange.fr

Horaires d'ouverture:

7h30-18h30

Fermeture :

jours fériés et vacances de Noël



Sommaire

1. Présentation de la structure
2. L'équipe d'animation
3. Quelques règles de vie
4. Recommandations
5. Objectifs éducatifs
6. Objectifs généraux
7. Objectifs pédagogiques
8. Le rôle de la directrice
9. Le rôle de l'animateur
10. Une journée type



L'association Galipette souhaite que les projets et envies des enfants soient pris en compte et réalisés sur la vie au centre de loisirs.

1. Présentation de la structure

Le gestionnaire

Le Centre de Loisirs Maternel est géré administrativement et financièrement par une association de type loi 1901 nommée « GALIPETTE », dont le Conseil d'Administration est composé de bénévoles élus par les adhérents et d'un représentant de la commune de Baugé-en -Anjou.

Le financement est assuré par la Commune de Baugé-en-Anjou, la Caisse d'Allocations Familiales du Maine-et-Loire, la Mutualité Sociale Agricole du Maine-et-Loire, le Conseil Départemental du Maine-et-Loire et les utilisateurs.

Type d'accueil

Le Centre de Loisirs Maternel (CLM) est déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ; il est également agréé par le service PPSF/PMI du Conseil Départemental du Maine-et-Loire pour l'accueil d'enfant de moins de 6 ans



Cour



Vestiaire



Salle activités



Salle de restauration



Dortoir

L'équipe d'animation



Le CLM peut accueillir 56
enfants de 2½ ans à 6 ans

Les effectifs à respecter:
1 animateur pour 8 enfants en activités



Les repas du midi sont préparés et livrés en liaison
chaude par la société API restauration

Quelques règles de vie enfants (Non négociables)



Sur la cour:

- ❖ Attention sur l'utilisation du toboggan
- ❖ Utiliser les vélos sur la partie réservée aux véhicules
 - ❖ Le sable reste dans le bac à sable
 - ❖ Ne pas aller derrière la haie
- ❖ Ne pas enlever ses chaussures dans le bac à sable
 - ❖ Ne pas tirer sur le grillage
- ❖ Ne pas gratter dans la terre autre que le bac à sable

Les petites salles:

- ❖ Ne pas faire de bruit en temps calme/ Ne pas courir/sauter/faire de la gym sur les tapis/ ne pas aller sur les fenêtres
- ❖ Ne pas aller en salle peinture sans un animateur
- ❖ Salle construction : Ne pas faire n'importe quoi avec les jeux

Salle d'activités et de jeux libres:

- ❖ Ne pas courir
- ❖ Ranger ce qu'on sort
 - ❖ Ne pas crier
- ❖ Ne pas se bagarrer

Temps de repos:

- ❖ Ne pas faire de bruit
- ❖ Ne pas réveiller les copains



Recommandations

- Tous les enfants accueillis au Centre de Loisirs Maternel devront être propres (Couche acceptée pendant la sieste).
- Les enfants ayant des poux devront être traités immédiatement.
- Le port de bijoux est déconseillé pour des raisons de sécurité. Le personnel décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

- Ne pas oublier d'apporter :

marqués au nom de l'enfant

- le doudou
- un drap pour la sieste
- une serviette de table
- une casquette
- un change

Retards :

- Les parents doivent se présenter le soir au plus tard 10 mn avant la fermeture de la structure pour tenir compte du temps d'habillage et temps d'échange avec le personnel.
- Tout dépassement d'horaire, au-delà de la fermeture de l'établissement sera facturé par une pénalité de 1,50€ par ¼ d'heure.
- En cas de retards répétés au-delà de la fermeture de l'établissement, un courrier d'avertissement sera adressé aux familles. S'il n'est pas suivi d'effet, l'Association se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement l'enfant.
- En cas de retard des parents après la fermeture de l'établissement et s'il est impossible de contacter les personnes mandatées pour venir chercher l'enfant, la directrice de la structure ou la personne en continuité de fonction de direction prendra les mesures adaptées auprès des services d'urgence compétents.



Objectifs éducatifs



PETIT RAPPEL

Le projet pédagogique du CLM pour l'année 2019/2020 est la déclinaison des objectifs éducatifs de l'association. Ce projet vise à atteindre des objectifs pédagogiques sur un temps de vacances/loisirs, dans une démarche d'ouverture sur le développement sensoriel de l'enfant.

RYTHMES

CREATIVITE

COHESION

TEMPS LIBRES

REVER

SECURITE
AFFECTIVE

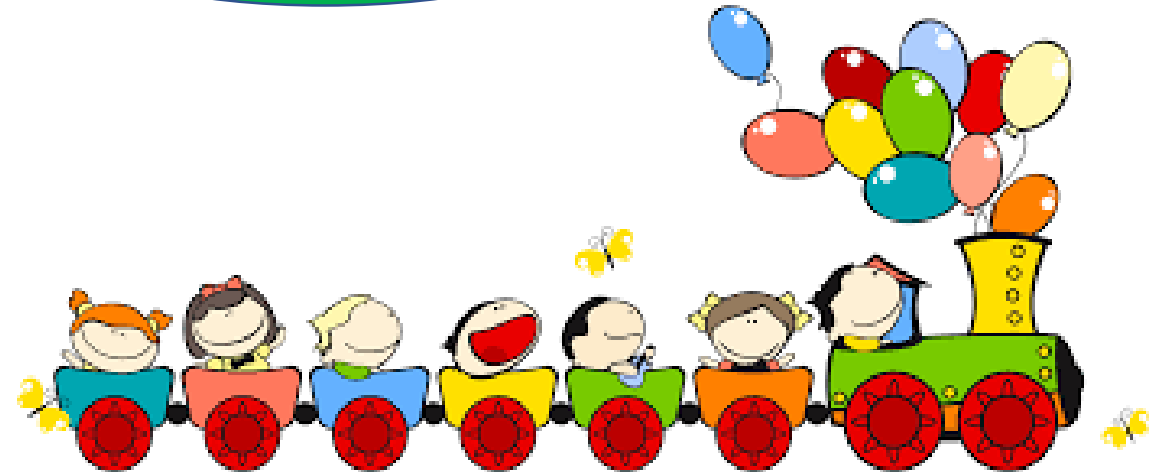


Objectifs généraux



Permettre à l'enfant de découvrir
le monde qui l'entoure

Permettre à l'enfant de
s'impliquer dans le déroulement
de sa journée



Objectifs pédagogiques

- Accompagner l'enfants dans la découverte de son environnement.
- Faciliter la socialisation et le respect d'autrui.
- Respecter le rythme biologique de chaque enfant.
- Développer la créativité et l'imaginaire de l'enfant.



Accompagner l'enfants dans la découverte de son environnement.

Objectifs opérationnels:

Permettre à l'enfant de découvrir les infrastructures culturelles et locales.

Critères d'évaluations:

Les enfants seront-ils rendus sur les lieux culturelles et locaux?

Modalité d'évaluation:

Les enfants ont-ils pris le plaisir à se rendre sur les lieux ?

Moyens:

Prendre contact avec le responsable des infrastructures.
Organiser des sorties (Cinéma, forêt..)
Découvrir des animaux (Zoo, ferme pédagogique..)

Ces sorties mettent les enfants en contact avec la réalité de la vie, qu'ils ne connaissent parfois qu'à travers les livres ou la télévision.

Faciliter la sociabilisation et le respect.

Objectifs opérationnels:

Permettre à l'enfant de connaître les règles de vis mise en place.

Critères d'évaluations:

Les enfants ont-ils compris ce qu'ils devront savoir faire et ne pas faire au sein du CLM?

Modalité d'évaluation:

Faire que les règles de vie soient visibles afin de s'y référer.

Moyens:

Réaliser des différents supports.
Donner envie de les comprendre.

Les jeux collectifs sont un moyen d'intégrer petits et grands, chacun doit apprendre à entendre l'autre et à le respecter.

Respecter le rythme biologique de l'enfant.

Objectifs opérationnels:

Permettre à l'enfant de respecter son rythme.

Critères d'évaluations:

Les enfants ont-ils respecté leur rythme?

Modalité d'évaluation:

Donner les moyens de vivre à leur rythme, en prenant conscience des contraintes imposées par la collectivité.

Moyens:

Aménager des temps plus calmes durant la journée.

Sieste ou temps calme en début d'après-midi.

Les enfants ont le choix de faire ou de ne pas faire les activités qui leur sont proposées et de jouer tranquillement.

Développer la créativité et l'imaginaire de l'enfant.

Objectifs opérationnels:

Permettre à l'enfant de s'exprimer et de rêver.

Critères d'évaluations:

Les enfants ont-ils créé eux-mêmes leur chef d'œuvre?

Les enfants vont-ils rêver?

Modalité d'évaluation:

Lors d'une activité, guider l'enfant mais pas faire à sa place.

Laisser les enfants jouer, regarder des livres.

Moyens:

Proposer des activités sur le thème de l'imaginaire (forêt enchantée, Peter Pan, le voyage...)

Créer des grands jeux divers et variés.

Le rôle de la directrice

- Le directeur du centre a un rôle fondamental. Il est le garant du bon fonctionnement du centre, tant sur le plan matériel que sur les moyens humains.
- Il doit être le moteur de l'équipe et être à son écoute, en faisant passer son énergie pour stimuler, pour encourager, conseiller les animateurs.
- Il fait lui-même partie de l'équipe d'animation.
- Le centre est à l'image de celui qui le dirige.

Rôle pédagogique :

- Mettre en application le Projet Educatif des organisateurs
- Préparer le Projet Pédagogique avec l'équipe d'animateurs
- Organiser les réunions d'équipe
- Faire régulièrement des bilans
- Former et évaluer son équipe
- Veiller au respect des règles de sécurité
- Régler les problèmes matériels
- Aider les animateurs à la mise en place des activités
- Rencontrer les parents
- Déterminer les règles de bon fonctionnement du CLM (négociables et non négociables)

Rôle administratif :

- Recruter l'équipe d'animation
- Gérer le budget pédagogique et petit matériel
- Gérer le matériel pédagogique
- Gérer les commandes des repas
- Contacter la Direction Départementale de la Cohésion Sociale en cas de besoin, les informer des sorties pédagogiques
- Gérer les remplacements d'animateurs

Le directeur insuffle aux animateurs les couleurs que vont prendre les vacances des enfants.

Le rôle de l'animateur

- ❖ L'animateur est celui qui va faire passer de bons moments et de bonnes vacances aux enfants confiés à sa responsabilité.
- ❖ Les enfants présents n'ont pas forcément choisi de venir au Centre de Loisirs. C'est à l'animateur de faire de ce temps un réel plaisir.

Pour cela, il doit :

- Respecter les consignes de sécurité
- Etre présent physiquement et mentalement
- Etre enthousiaste et tolérant
- Faire preuve de bon sens
- Avoir du respect pour les enfants et les adultes avec lesquels il travaille
- Assurer la sécurité physique et affective de l'enfant
- S'assurer de la bonne santé de l'enfant
- S'assurer que l'enfant passe un bon moment au CLM
- Respecter le matériel et son environnement

L'animateur dans l'équipe :

- Participe à l'élaboration du Projet Pédagogique en y apportant ses idées, ses expériences
- Installe et respecte les règles de vie
- Aide à la formation des autres animateurs en proposant des activités nouvelles
- Communique à l'équipe toutes les modifications du programme établi, après accord du directeur
- Aide à l'évaluation du groupe

L'animateur avec les enfants :

- C'est un référent pour la sécurité physique, mentale et affective des enfants par son comportement et par son respect des autres.
- Il participe aux activités qu'il propose, prépare, anime et range
- Il doit être à l'écoute des enfants qui lui sont confiés
- Il doit s'adapter à la fatigue des enfants, au temps et au matériel
- Il doit être conscient de ses limites
- Il est un élément moteur en cas de perte d'énergie des enfants

Au CLM, l'enfant est en temps de LOISIRS, l'animateur travaille avec le sourire, il est d'une grande disponibilité

Journée type

